

Protocole d'intervention en toxicomanie

**École La Dauversière
Août 2009**

INTRODUCTION

L'usage inapproprié de substances psychotropes est associé à divers problèmes sociaux et de santé et il peut induire une dépendance psychologique que l'élève devra par la suite contrôler. Cet usage est particulièrement préoccupant puisqu'il peut hypothéquer son rendement, nuire à son cheminement scolaire et, possiblement, accélérer le décrochage de l'élève à risque. Les orientations ministérielles en santé et services sociaux ont pour but d'agir en amont du phénomène par la promotion de la santé et du bien-être et par la réduction des problèmes qui lui sont associés¹. La notion d'usage inapproprié devient l'assise sur laquelle repose les choix des objectifs prioritaires. Pour ce qui est de l'usage «simple», l'école apparaît comme le lieu idéal d'intervention pour conscientiser les jeunes et susciter leur réflexion, d'abord parce que c'est un lieu de rassemblement et aussi parce que c'est la fonction de l'école de leur apprendre à conduire leur vie.

À l'adolescence, la consommation de substances psychotropes s'inscrit dans une trajectoire d'expériences sociales et personnelles. De façon générale, elle n'entraîne pas de méfaits importants; c'est pourquoi une approche centrée sur la prise de conscience des conséquences associées aux choix de consommation et sur la gestion de ces conséquences répond davantage aux besoins de l'adolescent. De fait, la poursuite de l'abstinence totale, où la notion d'interdit se juxtapose à un discours moralisateur, peut exagérer le désir de l'adolescent de se distancer de l'adulte pour faire ses propres choix. Ce dernier risque alors d'être perçu plutôt comme un donneur de sanctions que comme un accompagnateur.

Dans une optique de prise en compte des besoins individuels, l'approche préconisée dans le protocole d'intervention qui suit est celle de la réduction des méfaits. En milieu scolaire, cette approche peut se définir comme un cadre d'intervention caractérisé par la tolérance et l'éducation et qui prône une façon souple et graduelle, axée sur la responsabilisation individuelle plutôt que sur la contrainte². Elle s'appuie sur les fondements suivants (Brisson, 1997) :

- L'abstinence totale n'est pas réaliste;
- La définition d'une drogue inclut toutes les substances psychotropes, qu'elles soient légales ou non;

Ainsi, si on tient compte des orientations ministérielles basée sur l'approche de la réduction des méfaits, les stratégies d'intervention devraient porter sur la prévention de l'usage inadéquat de substances psychotropes.

¹ Ministère de la Santé et des Services sociaux (novembre 2001). *Pour une approche pragmatique de prévention en toxicomanie. Orientations, axes d'intervention et actions.*

² Denis, Isabelle, Centre-Dollard Cormier 2001

« Conférence prononcée le 20 juin 2001 à la Commission scolaire de Montréal »

Comment appliquer une approche de réduction des méfaits en contexte scolaire?

L'approche de réduction des méfaits suppose que la consommation de substances psychotropes soit contrôlée et responsable et n'entraîne aucune conséquence négative. Une phase exploratoire de consommation de psychotropes affecte les schèmes cognitifs de l'élève et peut constituer un échec à l'apprentissage, conséquence qui sera traitée comme un méfait important des choix de consommation de l'élève.

Dans une optique de réduction des méfaits, l'accompagnement de l'élève consommateur est de mise pour l'amener à prendre conscience des conséquences de sa consommation sur son cheminement scolaire et ultimement sur sa vie en général. L'école s'appuie pour ce faire sur une philosophie d'intervention où le soutien à l'élève passe par des mesures alternatives à la suspension. Elle met ainsi l'accent sur la responsabilisation individuelle plutôt que sur la répression. L'approche se présente également comme une démarche étapiste qui vise à aider l'élève à évaluer les conséquences de sa consommation, à discriminer les motivations à consommer, à réfléchir à la notion de plaisir et, enfin, à trouver des solutions alternatives.

Le protocole doit être perçu comme «un guide» et dépendamment de la gravité de la consommation et de la collaboration de l'élève son application pourrait être modifiée.

L'implantation du protocole se veut un processus en évolution, et si cela s'avérait nécessaire, une révision de son orientation et de son contenu pourrait être faite.

Si l'élève et ses parents refusent de collaborer avec l'école, un transfert ou un renvoi pourrait être envisagé.

Toute substance qui sera confisquée sera remise aux policiers.™

™ Tiré du Guide d'implantation du protocole d'intervention sur l'usage des substances psychotropes à l'école secondaire du Service des ressources éducatives de la Commission scolaire de Montréal.

LES ÉTAPES DU PROTOCOLE D'INTERVENTION

1^{ÈRE} ÉTAPE : Repérage

Doute ou certitude de la consommation de l'élève

1. Remplir la fiche d'observation.
2. La faire parvenir à la direction ou intervenant.
3. La direction ou intervenant rencontre l'élève.
4. Parents avisés par téléphone. Suspension interne.
(Élève retourné à la maison si perturbateur)
5. Jumelage de l'élève et d'un intervenant de l'école.
6. Explication du protocole à l'élève et sensibilisation à l'approche privilégiée.

2^E ÉTAPE : 1^{ère} récursive

1. La fiche d'observation des symptômes doit être complétée par l'enseignant et la direction est informée de la situation.
2. Rencontre prévue avec la direction, l'élève et l'intervenant attitré.
3. Contact téléphonique avec les parents. Suspension à l'interne.
4. Les parents doivent se présenter à l'école pour la signature d'un contrat de non-consommation par l'élève, la direction et l'intervenant attitré.
5. L'élève doit faire une réflexion sur sa consommation et sur la toxicomanie et rencontrer l'intervenant attitré pour en discuter.

3^E ÉTAPE : 2^e récursive

1. La fiche d'observation des symptômes doit être complétée par l'enseignant et la direction est informée de la situation.
2. Rencontre prévue avec la direction, l'élève et l'intervenant attitré.
3. Contact téléphonique aux parents et suspension de l'élève.
4. Retour à l'école avec les parents pour une rencontre avec la direction et l'intervenant attitré.
5. Contrat de participation aux ateliers de sensibilisation avec l'élève, la direction et l'intervenant attitré et les parents.
6. Présence obligatoire aux ateliers de sensibilisation 1fois/semaine pendant quatre semaines.

4^E ÉTAPE : 3^e récursive ou non-fréquentation des groupes de sensibilisation

1. Référence du professeur ou d'un membre du personnel à la direction. La fiche d'observation des symptômes doit être complétée par l'enseignant et la direction est informée de la situation.
2. Suspension de l'élève (YMCA pour 3 à 5 jours)
3. Rencontre avec la direction, l'intervenant attitré, l'élève et les parents.
4. Remise de la trousse des ressources d'aide et de prévention en toxicomanie (pour consultation à un centre spécialisé en toxicomanie).
5. Si l'élève et ses parents refusent de collaborer avec l'école, un transfert de un établissement ayant les ressources appropriées pourrait être envisagé.

* Toute substance qui sera confisquée sera remise aux policiers.

* Chaque situation étant différente, la direction se garde le droit d'appliquer des mesures jugées appropriées.

3^e ÉTAPE

Contrat d'engagement pour les rencontres de groupe

Nom de l'élève : _____

Foyer de l'élève : _____

Date du contrat : _____

Date la première rencontre : _____

Date de la dernière rencontre : _____

Engagement de l'élève

1. Je dois obligatoirement être présent aux rencontres de groupe.
2. Je dois être présent au local de rencontre et prêt à débiter à l'heure.
3. J'utilise toujours un langage respectueux.
4. Je respecte le temps de parole de chacun.
5. Je m'engage à respecter la règle de confidentialité qui est la même pour les élèves et pour les intervenants.
6. Je dois me présenter aux rencontres sans avoir consommé de substances psychotropes.

J'ai pris connaissances des règles susmentionnées et je m'engage à les respecter.

Signatures :

Élève

Parents

Direction

Intervenant attitré

2^e ÉTAPE

Contrat de non-consommation à l'école

Nom de l'élève : _____ Foyer : _____

Je m'engage

- à ne pas me présenter à l'école sous l'effet de substances psychotropes.
- à ne pas consommer ou posséder de substances psychotropes sur le terrain de l'école.
- à ne pas donner, échanger ou remettre de substances psychotropes à d'autres élèves durant les heures d'école (incluant la période du dîner).
- à prendre les moyens nécessaires pour y arriver.

Signatures :

Élève

Parents

Direction

Intervenant attitré

Fiche d'observation

Nom de l'élève : _____

Foyer : _____

Date : _____

Période : _____

- Odeur d'alcool
- Odeur de Cannabis
- Yeux rougis
- Possède ou se met du liquide dans les yeux
- Regard fuyant
- Paupières lourdes
- Bouche asséchée, pâteuse
- Envie de boire ou manger
- Teint pâle
- Comportement inhabituel
- Démarche instable
- Rires exagérés
- Dérange le groupe
- Anxiété, nervosité
- Prononciation difficile
- Raisonement confus
- Amorphe, nonchalant
- Distrait, non concentré sur ce qu'il fait
- Incapable de prendre des décisions immédiates
- Absences fréquentes
- Fatigue chronique

- Certitude de consommation de drogue ou d'alcool
- Doute de consommation de drogue ou d'alcool

Trousse sur la toxicomanie destinée aux parents

Livres, Dépliants

Titres	Provenance, commande
La drogue...si on en parlait?	www.msss.gouv.qc.ca fax : (418) 644-4574
Les jeunes et l'alcool	www.msss.gouv.qc.ca fax : (418) 644-4574
Les jeunes et le cannabis	www.msss.gouv.qc.ca fax : (418) 644-4574
Parler d'alcool avec ses enfants sans être dépassé	www.educalcool.qc.ca 1-800-ALCOOL1
Drogues, savoir plus, risquer moins	Comité permanent de lutte à la toxicomanie (514) 389-6336 www.cplt.com
Trucs et conseil pour une meilleure harmonie familiale	Comité permanent de lutte à la toxicomanie (514) 389-6336 www.cplt.com

Ressources en toxicomanie

Centres	Renseignements
Portage jeunesse	865 Square Richmond, Mtl (514) 989-0202
Centre Dollard-Cormier jeunesse	3530 St-Urbain, Mtl (514) 982-4531
Centre le Virage	5110 Boul. Cousineau, St-Hubert (514) 443-2100
Grand-Chemin	950 Louvain est bloc C, Mtl (514) 381-1218
Service de désintoxication du C.H. St-Luc	(514) 281-2563

Lignes d'écoute téléphonique

Lignes	Téléphones
Drogues, aide et références	Mtl : 527-2626 Extérieur : 1-800-265-2626
Lignes parents	Mtl : 288-5555 Extérieur : 1-800-361-5085
Gamblers Anonymes	(514) 484-6666
Jeu, aide et références	(514) 527-0140
Alcoolique Anonymes	(514) 376-9230
Narcotiques Anonymes	(514) 527-0333

Sites Web

Titres	Sites
Parlons drogues	www.parlonsdrogues.com
Éducalcool	www.educalcool.qc.ca
Comité permanent de la lutte à la toxicomanie	www.cplt.com
Tox Québec	www.toxquebec.com
Le cerveau	www.lecerveau.cmgill.ca
Tel-jeunes	www.teljeunes.com

